

**Eglise Saint-Hippolyte de Velotte - Réfection de la charpente
et de la couverture - Adoption du projet - Lancement de l'appel d'offres -
Demande de subventions**

M. LE MAIRE, Rapporteur : Cette église a subi, au cours des siècles, d'importants sinistres (incendie au XV^{ème} siècle, bombardements lors de la seconde guerre mondiale) et a été reconstruite plusieurs fois.

En 1969-1970, des travaux de restauration ont été entrepris à l'intérieur de l'église : remise à neuf du mur du choeur et crépissage général.

Le projet actuel, dont la maîtrise d'oeuvre est assurée par les Services Techniques de la Ville de Besançon (Service Bâtiment) porte sur la réfection de la couverture, de la charpente et de la zinguerie.

Ces travaux sont estimés à 640 000 F TTC. Ils se dérouleront sur une durée de 6 mois environ.

Le Conseil Municipal est appelé à :

- approuver le programme proposé,
- solliciter la participation financière du Département du Doubs,
- ouvrir, dès réception de la décision attributive, les crédits nécessaires à l'encaissement de la subvention, en recettes sur la ligne budgétaire 90.23/1323.89133.33000, en dépenses sur la ligne budgétaire 90.23/2313. 89133.33000,
- s'engager à assurer le financement de la part à la charge de la Ville sur les budgets 1996 et suivants sur l'imputation 90.23/2313. 89133.33000.
- autoriser M. le Maire à signer le (ou les) marché(s) à intervenir après appel d'offres ainsi que le (ou les) avenant(s) permettant l'exécution complète des travaux, y compris les travaux supplémentaires, ceci dans la limite des crédits inscrits au budget.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces propositions.

Récépissé préfectoral du 30 décembre 1996.